


Octobre 2002

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Organización de las Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación
---	--	--------------------	--	--	--

COMITE DES PECHEES POUR L'ATLANTIQUE CENTRE-EST**SEIZIEME SESSION****Tenerife, Espagne, Octobre 22-24 2002****L'IMPACT DE FACTEURS EXTERNES SUR LE TRAVAIL DES ORGANES
REGIONAUX DE PECHE ET LA GESTION DES PECHERIES**

1. A la première réunion des Agences et des Organes Régionaux - FAO et non FAO (ORP) qui s'est tenue à Rome en 1999¹, les recommandations suivantes ont été faites entre autres :

"... il est nécessaire d'examiner, au cours des prochaines réunions des ORP, les facteurs exogènes indépendants du contrôle des agences d'aménagement des pêche. Il s'agit notamment de facteurs comme la pollution et la dégradation de l'environnement, l'introduction d'espèces étrangères et transgéniques..."

2. A la deuxième réunion à Rome en février 2001, le document de travail a identifié les facteurs suivants comme étant susceptibles d'avoir un impact négatif sur les ORP:

- (i) les activités agraires et la pollution
- (ii) l'introduction de nouvelles espèces et les espèces génétiquement modifiées
- (iii) le changement climatique global et les catastrophes naturelles
- (iv) la globalisation du commerce et
- (v) l'aménagement des pêches basée sur l'écosystème.

3. La réunion a reconnu que ces facteurs ne sont pas nécessairement tous réunis ou bien ne revêtent pas la même importance pour tous les ORP. La réunion a par conséquent recommandé que chaque ORP examine ces facteurs dans le but d'identifier ceux qui interviennent le plus dans leur domaine d'application. Pour sa troisième réunion prévue pour les 3 et 4 Mars 2003, la question "**des facteurs exogènes qui influent sur l'aménagement des pêches**" est prévue à l'ordre du jour.

4. Dans la Région du COPACE, les plus importants facteurs qui jouent sur l'aménagement des pêches sont les activités agraires et la pollution; les changements climatiques et les catastrophes naturelles; la mondialisation et l'adoption de méthodes de pêche basées sur l'écosystème. Ci-après, des informations relatives à la Région du COPACE.

Activités Agraires et Pollution

5. Cinq activités agraires sont susceptibles d'avoir des impacts négatifs sur les eaux côtières de la Région du COPACE. Il s'agit notamment des mesures de contrôle des inondations et la réorientation des fleuves et rivières, les pesticides agricoles, les engrais (y compris les activités intensives d'élevage), le surpâturage qui entraîne l'érosion du sol et les activités agro-industrielles.

6. Les zones côtières de la Région du COPACE sont fortement peuplées et exploitées. Les activités agraires courantes comprennent l'agriculture, la foresterie, le tourisme, le développement urbain et rural ainsi que d'autres activités qui y

¹ Report of the Meeting of FAO and non-FAO Regional Fishery Bodies or Arrangements; *FAO Fisheries Report no. 597, FIPL/R 597*

contribuent de diverses manières. Les résidus de pesticides sont surtout véhiculés par les eaux côtières et sont considérables là où les pays ont des plantations industrielles situées dans les zones côtières. Le niveau de pollution due à des métaux lourds est relativement négligeable dans la région.

7. Les problèmes liés aux déchets ont assumé des proportions alarmantes dans la région. Aucun pays de la région du COPACE n'est doté de dispositifs adéquats pour la gestion des déchets plastiques. La conséquence est que, de plus en plus, des produits non-décomposables en plastique, utilisés à la place du matériel végétal dégradable abondent dans l'environnement marin et constituent un danger pour les ressources halieutiques, étant donné qu'ils sont parfois avalés par erreur par les gros poissons.

8. La charge de nutriments provenant des activités agricoles (égouts, résidus d'engrais et phosphates provenant des détergents n'a pas atteint les niveaux où ils pourraient causer de la floraison de planctons dans les eaux de la Région du COPACE. Des données supplémentaires s'avèrent nécessaires sur la charge de nutriments déversés dans l'environnement marin.

9. Les problèmes de pollution pétrolière sont liés aux déversements de pétrole et aux incidents d'introduction progressive de produits pétroliers dans l'environnement par les navires-citernes et à d'autres effluents provenant des navires au large. L'impact de ces activités marines et de tant d'autres sur la pêche n'est pas tout à fait évident mais il est recommandé que les possibilités de danger qu'elles constituent aux ressources de pêche soient étudiées aussi fréquemment que possible.

Changements climatiques et catastrophes naturelles

10. L'océan influe sur le degré de changement climatique, lequel, à son tour y exerce un impact. Le réchauffement de la planète à cause de l'effet de serre peut modifier les apports d'eau salée, d'eau douce, d'oxygène, de nutriments et de polluants à l'océan avec des conséquences potentiellement graves pour les espèces et les écosystèmes marins. Les changements au niveau des courants ont aussi des effets sur le recrutement d'organismes dans les eaux côtières et au large. Il est aussi possible que la séquestration du carbone joue sur la productivité des organismes marins, étant donné que l'augmentation du niveau de gaz carbonique pourrait engendrer un haut degré de photosynthèse, voire une production accrue.

11. On sait que les activités de pêche et d'aquaculture côtières souffrent beaucoup des ouragans et des marées montantes. Outre les dimensions humaines et économiques de ces catastrophes naturelles, les habitats sont bouleversés, ce qui pourrait aggraver le stress environnemental et, partant, la réduction de la taille des stocks ou des variations au niveau de leurs distributions. Les effets à long terme des désastres naturels ne sont malheureusement pas évidents, en particulier en ce qui concerne le recrutement de populations près du littoral, et les mesures de prévention pourraient faire défaut.

La Mondialisation du Commerce

12. Comme déjà signalé, il s'agit là d'une question que la plupart des ORP n'ont pas encore abordée. Dans la région du COPACE il est nécessaire de s'assurer que les produits dérivés des captures des différentes activités de pêche (par exemple la pêche de la crevette au chalut) soient exploités au maximum. Ceci pourrait créer des marchés pour l'exportation des produits exotiques comme les produits dérivés du requin. L'application du Code de Conduite de 1995 pour une Pêche Responsable assurera une meilleure utilisation des produits de la pêche marine pour l'alimentation humaine. L'impact de la mondialisation du commerce sur l'aménagement des pêches dépend de la nature des pêches et de la valeur qu'on y attache. Le souci le plus important en ce qui concerne les exportations est de veiller à ce que les produits soient conformes aux normes exigées par les différents pays pour l'importation des produits alimentaires (par exemple l'Analyse des dangers – Maitrise des points critiques - en particulier pour l'Union européenne, le Japon et les Etats-Unis d'Amérique).

Les Activités de Pêche Basées sur l'Ecosystème

13. Le concept de l'aménagement des pêches basées sur l'écosystème n'est pas pleinement développé dans la région du COPACE. Par exemple, l'impact de la pêche sur les principaux Grands Ecosystèmes Marins du Courant des Canaries et du Golfe de Guinée n'a pas encore été déterminé. Cependant, le problème lié à l'absence, au niveau de nombreux pays de la région, des infrastructures nécessaires pour assurer un suivi, un contrôle et une surveillance efficaces de leurs eaux territoriales doit être résolu dans le but de contrôler l'exploitation excessive des stocks due à l'accès non-réglé des sociétés étrangères de pêche. Les ORP doivent intégrer dans le cadre de leurs objectifs actuels d'aménagement des pêches, des éléments de conservation des écosystèmes.

Action proposée par le Comité

14. L'information suivante est destinée à aider le Comité à faire des propositions sur le problème des facteurs exogènes dans la région du COPACE à la Troisième Réunion des Organes Régionaux de Pêche prévue pour les 3 et 4 Mars 2003 au Siège de la FAO à Rome.